Licence de maintenance d'aéronefs Part 66

Catégorie B1.1

PUBLIC CONCERNÉ

Les candidats en licence Part 66 concernent le grand public.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, l'apprenant(e) sera capable de :

- Maitriser les outils mathématiques théoriques nécessaires à la maintenance
- Maitriser les connaissances théoriques de base de la physique applicables à la pratique en maintenance aéronautique
- Maitriser les connaissances théoriques sur l'électricité et les systèmes électriques
- Maitriser les connaissances théoriques de base de l'électronique et les systèmes électriques Maitriser les connaissances théoriques sur les techniques numériques et les systèmes électriques
- Connaître les bases de la mécanique et les procédures à appliquer pour l'entretien des aéronefs et les matériaux et matériels associés
- Intégrer les bases de la mécanique et les procédures à appliquer pour l'entretien des aéronefs et les matériaux et matériels
- Connaitre la contribution humaine impliquée dans un événement aéronautique et les mécanismes d'apparition des erreurs humaines dans le domaine de la maintenance
- Connaitre la législation qui s'applique à la maintenance aéronautique et comprendre son importance
- Maitriser les connaissances en aérodynamique des avions, commandes de vol, structures et systèmes nécessaires à la maintenance aéronautique
- Intégrer les bases de l'aérodynamique et de la théorie du vol nécessaires à la compréhension des mécanismes de vol de l'aéronef
- Maitriser les principes, fonctionnement et composants des turbines à gaz des hélices

PROGRAMME

- **Module 1 :** Mathématiques
- **Module 2 :** Physique
- **Module 3 :** Principes essentiels d'électricité
- **Module 4 :** Principes essentiels d'électronique
- **Module 5 :** Techniques numériques / systèmes d'instrumentation électronique
- **Module 6 :** Matériaux et matériels
- **Module 7 :** Procédures d'entretien
- **Module 8 :** Aérodynamique de base
- **Module 9 :** Facteurs humains
- **Module 10 :** Législation aéronautique
- **Module 11 :** Aérodynamique des avions à turbine, structure et systèmes
- **Module 15 :** Turbine à gaz
- **Module 17 :** Hélice

Licence de maintenance d'aéronefs Part 66

Catégorie B1.1

AGRÉMENT

> Le référentiel de certification définit les unités constitutives et le règlement d'examens. Les candidats doivent en valider les épreuves.
L'AFMAÉ dispose, à travers son agrément partie 147, des prérogatives nécessaires pour l'organisation des examens de la licence Part 66.

DURÉE

> 64 jours
> 448 heures

PRÉREQUIS

> Aucun

ÉVALUATION ET VALIDATION

> Questionnaire à choix multiples pour chaque module
> Question à développement pour les modules 7, 9 et 10
> Taux de bonnes réponses requis : 75 %

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER
Liberté
Égalité
Fraternité

Organisme de Formation Continue : N° 11910346091
Part 147 agrément OSAC : FR00023
Code de la certification : RS5623
Date d'enregistrement de la certification : 26/11/2021

Prix sur devis : servicecommercial@afmae.fr

Retrouvez le programme et les tarifs des différents modules

Renseignements et inscription : **servicecommercial@afmae.fr**

Chargé de projet : Immer'Com Consulting – Conception graphique : La mécanique du sens – Photos : Patrick Delapierre – Déc. 2023 – Ne pas jeter sur la voie publique

AFMAÉ – Centre de formation – CFA des métiers de l'aérien
Chemin de la Piste – Bât. 385 – CS 90051 – 95500 Bonneuil-en-France
Tél. : 01 48 16 23 34 – www.afmae.fr
SIRET 409 895 927 00021 – RNE 0952209K / 0783723Y

EASA European Aviation Safety Agency
Part 147 FR.00023